

**Relevé de propositions
Bureau communautaire
Lundi 13 janvier 2025 à 17 heures 30
Salle de réunion de la CCAVM**

Bureau communautaire	Pascal GERMAIN	Président	P
	Hubert BARBIEUX	Vice-président	P
	Camille BOÉRIO	Vice-président	P
	Didier IDES	Vice-président	P
	Bernard RAGAGE	Vice-président	P
	Jean-Michel BEAUGER	Conseiller délégué	P
	Olivier BERTRAND	Conseiller délégué	P
	Paule BUFFY	Conseillère déléguée	P
	Christian GUYOT	Conseiller délégué	P
	Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU	Conseillère déléguée	P
	Franck MOINARD	Conseiller délégué	A
	Gérard PAILLARD	Conseiller délégué	P
	Olivier RAUSCENT	Conseiller délégué	P
	Joël TISSIER	Conseiller délégué	P
	Aurélie FARCY	Membre	P
	Marie-Claire LIMOSIN	Membre	P
	Olivier MAGUET	Membre	P
	Nathalie MILLET	Membre	P
Serge NASSELEVITCH	Membre	P	
François ROUX	Membre	P	
Sylvie SOILLY	Membre	AE	

A : Absent(e) - AE : Absent(e) excusé(e) - P : Présent(e)

Cédric SIRIN (DGS) et Sandra CHANVIN (assistante de direction) assistent à la réunion.

Le Président ouvre la séance et,

- Souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communautaires présents,
- Informe que le présent relevé de propositions est considéré comme entériné s'il n'est soumis à aucune contestation écrite par l'un des présents dans un délai maximum de cinq jours suivant la date d'envoi,
- Rappelle que les points de l'ordre du jour sont soumis à un avis de principe du Bureau communautaire avant d'être proposés ou non à délibération lors d'un Bureau et/ou d'un Conseil communautaire,
- Précise que le présent relevé de propositions ne reprend pas obligatoirement nominativement toutes les interventions.
- Points retirés de l'ordre du jour : projet de réhabilitation et de mise en sécurité de l'accueil de la piscine intercommunale.
- Points ajoutés à l'ordre du jour :
 - Renouvellement de la Commission de suivi de site concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux à Sauvigny-le-Bois,
 - Proposition d'une motion pour la défense de la ligne TER Avallon-Auxerre-Paris,
 - Présentation du dispositif ERRE « Élu Rural Relais de l'Égalité » porté par l'Association des Maires Ruraux.

Points proposés à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire

1°) Renouvellement de la Commission de suivi de site concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux à Sauvigny-le-Bois (*Rapporteur : le Président*) : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil communautaire pour élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la Commission de suivi concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux à Sauvigny-le-Bois.

Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

2°) Développement économique et Tourisme – Office de Tourisme du Grand Vézelay (*Rapporteur : le Président*) :

- **Convention d'objectifs « CCAVM/ÉPIC »** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil communautaire pour approuver la convention d'objectifs entre la CCAVM et l'ÉPIC à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée et modifiée en cours de séance.

- *En réponse à Madame Nathalie MILLET s'interrogeant sur le fait que l'ex-restaurant « Courtepaille » sis à Cussy-les-Forges ne soit plus considéré comme tel en référence au PLUi, le Président indique qu'il va tenter d'en rechercher les raisons.*

- **Composition du Comité de Direction** : pour faire suite au retrait de la Communauté de communes du Serein et après les explications apportées en cours de séance, le Président indique qu'il convient de s'appuyer sur les statuts pour constater qu'il n'est pas nécessaire de procéder au renouvellement du Comité de Direction.

Le Bureau communautaire prend acte de cette information.

2°) Aménagement de l'espace et de la Transition écologique et solidaire / Bilan de la concertation préalable concernant la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLUi (*Rapporteur : le Président*) : sous réserve que le dossier soit prêt, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil communautaire pour approuver le bilan de la concertation préalable concernant la déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1.

Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

3°) Voirie communale et intercommunale (*Rapporteur : le Président*) :

- **Règlement 2025 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale** : après les explications apportées et les propositions de modifications faites en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors d'un prochain Conseil communautaire pour approuver le règlement 2025 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale tel qu'il est proposé.

Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Montant 2025 au km du fonds de concours de la voirie communale** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors d'un prochain Conseil communautaire pour approuver le montant 2025 au km du fonds de concours de la voirie communale tel qu'il sera proposé.

Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Montant 2025 du fonds de concours de la voirie communale par commune** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors d'un prochain Conseil communautaire pour approuver le montant 2025 du fonds de concours de la voirie communale par commune tel qu'il sera proposé.
Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.
- **Montant cumulé 2023-2024-2025 du fonds de concours de la voirie communale par commune** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors d'un prochain Conseil communautaire pour approuver le montant cumulé 2023-2024-2025 du fonds de concours de la voirie communale par commune tel qu'il sera proposé.
Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.
- **Conventions 2025 de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien de voirie, d'assainissement des dépendances et de signalisations routières horizontale et verticale** : après les explications apportées et les propositions de modifications faites en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors d'un prochain Conseil communautaire pour approuver les conventions 2025 de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien de voirie, d'assainissement des dépendances et de signalisations routières horizontale et verticale telles qu'elles sont proposées.
Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

4°) **Bâtiments intercommunaux** (Rapporteur : le Président) :

- **Méthodologie d'instruction du projet de création du Pôle « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse** » : compte tenu que la présentation de la méthodologie d'instruction du projet, faite lors de la réunion du Bureau communautaire en date du mardi 10 décembre 2024, n'avait pas soulevé d'objection, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil communautaire pour autoriser la poursuite de l'instruction du projet.
Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.
- **Aménagement du Pôle technique intercommunal – avenant n°1 du lot n°6 « Plâtrerie-peinture** » : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil communautaire pour approuver l'avenant n°1 du lot n°6 « Plâtrerie - peinture » de l'aménagement du Pôle Technique intercommunal.
Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

5°) **Affaires financières** (Rapporteur : le Président) :

- **Attributions de compensation provisoires 2025** : après les explications données en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil communautaire pour approuver les attributions de compensation provisoires 2025.
Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.
- **Contribution 2025 à l'ADIL 89** (cf. : *Pacte territorial départemental*) : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil communautaire pour approuver la contribution 2025 à l'ADIL 89 « Espace Conseil France Renov ».
Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Attribution d'une subvention au Rotary Avallon-Vézelay « édition 2025 du Grand Huit » :** après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil communautaire pour attribuer une subvention au Rotary Avallon-Vézelay pour « l'édition 2025 du Grand Huit ».
Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité (1 abstention : Christian GUYOT), émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.
- *A la demande de Mesdames Aurélie FARCY et Nathalie MILLET, le Président s'engage à mettre au débat les règlements d'attribution de subventions existants avant la fin du mandat.*

6°) Motion pour la défense de la ligne TER « Avallon-Auxerre-Paris » (Rapporteur : le Président) : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil communautaire pour approuver une motion pour la défense de la ligne TER Avallon-Auxerre-Paris.

Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

7°) Présentation du dispositif ERRE « Élu Rural Relais de l'Égalité » porté par l'Association des Maires Ruraux (Rapporteurs : Monsieur Olivier MAGUET et le Président) : après la présentation du dispositif susvisé faite par Monsieur Olivier MAGUET, le Président propose que le dispositif ERRE « Élu Rural Relais de l'Égalité » porté par l'Association des Maires Ruraux soit présenté lors du prochain Conseil communautaire.

Le Bureau communautaire, après en avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

Informations et questions diverses

- *En réponse à Madame Aurélie FARCY s'interrogeant sur la continuité de l'application IntraMuros dont l'abonnement ne sera pas renouvelé par le PETR du Pays Avallonnais, le Président indique qu'il sera proposé que la CCAVM reprenne l'abonnement pour les 48 communes et pour son propre compte et, notamment, pour la publication des actes officiels.*
- *En réponse à Madame Aurélie FARCY s'interrogeant sur la suite donnée à l'intervention des représentants de Chambre Économique de l'Avallonnais lors de la précédente réunion du Bureau communautaire, le Président explique qu'il a immédiatement confirmé par écrit l'engagement de la CCAVM de maintenir sa subvention en 2025 à hauteur d'1,30 euro par habitant et son souhait que soit organisée une réunion de tous les financeurs. Il ajoute avoir reçu une réponse du Président de la CEA, en date du 13 janvier 2025, expliquant, notamment, que tous les financeurs avaient répondu à sa sollicitation et qu'il n'était donc pas nécessaire d'organiser une nouvelle réunion. Cependant, compte tenu que le Président de la CEA ne précise pas dans son courrier à quelle hauteur les autres financeurs s'étaient engagés financièrement au titre de l'année 2025, le Président indique qu'il va à nouveau solliciter la Chambre Économique de l'Avallonnais sur ce point.*

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 18 heures 40.**